



## TERMES DE REFERENCE

### Etude sur la gestion des ouvrages hydrauliques du projet CAPAGRINUT

<b>Pays</b>	République d'Haïti
<b>Zone d'action</b>	Commune de Gros Morne, Département de l'Artibonite
<b>Mise en œuvre</b>	Un Enfant Par La Main (anciennement SOS Enfants Sans Frontières), en partenariat avec le GRET – Groupe de Recherche et d'Echanges technologiques et l'Association des Originaires de Grand Plaine (AOG)
<b>Ministères et ALs de Tutelle</b>	MARNDR / Mairie de Gros Morne
<b>Bailleurs</b>	Agence Française de Développement (AFD)- Division du Partenariat avec les ONG (DPO)

#### Siège social

2 Boulevard Albert 1er, 94130 Nogent Sur Marne – France

#### Bureau d' UEPLM à Port-au-Prince

102, Rue Lafleur Duchaine, Pacot, Port-au-Prince, Haïti

Contact : Marie-Liesse Teissier, chef de mission : [cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org)

Port-au-Prince, le 20 juin 2018

**Référence : DAO n° 1 / Marché de services / Etude sur les modes de Gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti / UEPLM**

*Objet : Invitation à soumissionner une offre technique et financière pour le marché de services : « Etude sur la gestion d'ouvrages de petite hydraulique dans le cadre du projet CAPAGRINUT »*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation du Projet « Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations dans le département de l'Artibonite en Haïti et renforcement des capacités de l'organisation de développement locale AOG », co-financé par l'Agence Française de Développement, la Représentation d'UEPLM, partenaire du projet dont le Chef de file est le Gret a le plaisir de vous faire parvenir le présent dossier d'appel d'offres. Il s'agit d'une procédure négociée concurrentielle pour l'attribution d'un marché de services relatif à la réalisation d'une « **étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde aboutissant à proposer et expérimenter des modes de gestion d'ouvrages efficaces et adaptés au contexte spécifique de Gros Morne** », ceci dans le cadre du projet CAPAGRINUT.

Le dossier d'appel d'offres joint à la présente invitation à soumissionner est composé des parties suivantes :

- Dossier administratif
- Termes de référence
- Modalités de choix des propositions de prestation
- Formulaire de réponse
- Modèle de contrat de prestation de services

L'autorité contractante peut accepter d'autres preuves pouvant certifier que ces conditions sont remplies.

Les offres doivent rester valides durant une période de trente jours (30) jours à compter de la date limite de soumission des offres.

L'offre complète doit être remise en un original, clairement marqué comme « original », et en trois (3) copies également clairement marquées comme « Copie » dans une enveloppe cachetée comportant les indications suivantes :

**OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LE :**

**Marché de services relatif à l'étude sur la gestion d'ouvrages de petite hydraulique dans le cadre du projet CAPAGRINUT**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

**NOM DU SOUMISSIONNAIRE : .....**

Les offres techniques et financières doivent parvenir au plus tard **le 05 juillet 2018 à 4 PM.**

Les offres complètes doivent être déposées au bureau de la représentation de SOSESF(UEPLM) à Port-au-Prince : **102 rue Lafleur Ducheine, Pacot, Port-au-Prince** par lettre recommandée avec accusé de réception ou livraison manuelle contre délivrance d'un reçu signé par Monsieur Louis Lamusique, Coordinateur administratif et financier ou autre employé de UEPLM désigné à cet effet

Les offres complètes peuvent également être envoyées par email aux adresses suivantes :

[cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org) avec copie à [vquintero@unenfantparlamain.org](mailto:vquintero@unenfantparlamain.org)

L'objet de l'email devra être intitulé : « Offre consultant gestion ouvrages - CAPAGRINUT - Nom du candidat ».

Tout au long de la mission, toute correspondance sera adressée au projet à l'adresse électronique suivante : [cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org)

Aucune excuse ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

L'évaluation technique et financière des offres se fera selon la grille présentée dans la section «Evaluation technique et financière ».

Le marché de services sera attribué à l'offre conforme à la **qualité et le coût**. Cela signifie que l'attributaire du marché sera le soumissionnaire qui aura transmis l'offre la plus satisfaisante à la fois sur le plan technique et financier. La note obtenue sur la proposition technique comptera à hauteur de 80% de la note globale. La note obtenue sur la proposition financière comptera à hauteur de 20% de la note globale.

---

**Marie-Liesse Teissier**  
**Chef de Mission UEPLM**

## I. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du Projet « Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations dans le département de l'Artibonite en Haïti et renforcement des capacités de l'organisation de développement locale AOG » co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD), UEPLM, partenaire du projet dont le Chef de file est le Gret, lance un appel d'offres pour l'attribution d'un marché de services relatif à « **la réalisation d'une étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde, aboutissant à proposer et à expérimenter des modes de gestion d'ouvrages efficaces et adaptés au contexte de Gros Morne** », ceci dans le cadre du projet CAPAGRINUT.

En conformité avec les règles applicables en matière d'appels d'offres, aucune préférence ne sera appliquée aux soumissionnaires.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

Tous les frais associés à la préparation de la soumission des offres techniques et financières sont à la charge du soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont entièrement responsables de l'examen attentif du dossier d'appel d'offres ainsi que de l'obtention de l'information fiable sur les conditions et obligations susceptibles d'affecter le montant ou la nature de l'offre ou l'exécution du marché de services.

Les soumissionnaires doivent fournir tous les documents exigés par le dossier d'appel d'offres. Les offres non conformes aux exigences du dossier seront rejetées. Les offres doivent comprendre les informations et les documents dûment complétés suivants :

- I. Présentation générale du soumissionnaire ;
- II. Qualifications techniques :
  - Curriculum Vitae de l'expert en chef,
  - Expérience comme expert en chef,
  - Présentation du personnel clé mobilisé pour l'exécution du marché de services si nécessaire.
- III. Programme de travail ;
- IV. Présentation de l'offre financière ;
- V. Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection.

L'autorité contractante peut accepter d'autres preuves pouvant certifier que ces conditions sont remplies.

La monnaie de l'offre financière est le dollar américain (USD).

Les offres doivent rester valides durant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de soumission des offres.

Les offres techniques et financières doivent parvenir au plus tard **le 05 juillet 2018 à 4 PM.**

Les offres complètes doivent être déposées au bureau de la représentation d'UEPLM à Port-au-Prince : **102 rue Lafleur Duchaine, Pacot, Port-au-Prince** par lettre recommandée avec accusé

de réception ou livraison manuelle contre délivrance d'un reçu signé par Monsieur Louis Lamusique, Coordinateur administratif et financier ou autre employé d'UEPLM désigné à cet effet

Les offres complètes peuvent également être envoyées par email aux adresses suivantes :

[cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org) avec copie à [vquintero@unenfantparlamain.org](mailto:vquintero@unenfantparlamain.org)

L'objet de l'email devra être intitulé : « **Offre consultant gestion ouvrages - CAPAGRINUT - Nom du candidat** ».

Il est entendu que les termes de l'offre de services resteront valables pour une période de 30 (trente) jours.

Tout au long de la mission, toute correspondance sera adressée au projet à l'adresse électronique suivante : [cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org)

Aucune excuse ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

L'évaluation technique et financière des offres se fera selon la grille présentée dans la section «Evaluation technique et financière ».

Le marché de services sera attribué à l'offre conforme à la **qualité et le coût**. Cela signifie que l'attributaire du marché sera le soumissionnaire qui aura transmis l'offre la plus satisfaisante à la fois sur le plan technique et financier. La note obtenue sur la proposition technique comptera à hauteur de 80% de la note globale. La note obtenue sur la proposition financière comptera à hauteur de 20% de la note globale.

## II. LES TERMES DE REFERENCE

### Partie 1. La présentation du projet

#### 1.1. Résumé du projet

---

Afin de contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de la commune de Gros Morne dans le Haut Artibonite, ainsi que leur résilience face aux chocs, le projet appuiera la diversification et la valorisation de la production agricole, l'amélioration des connaissances et des pratiques nutritionnelles des ménages et développera des activités d'appui conseil. Le projet renforcera également les capacités de l'association locale AOG qui garantira la pérennité des appuis en matière de développement agricole après le projet.

#### 1.2. Partenaires du projet

---

Gret

Un Enfant par la Main (UEPLM) – anciennement SOS Enfants Sans Frontières (SOS ESF),  
AOG (« Association des Originaires de Grande-Plaine »).

#### 1.3. Objectif global

---

Contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de la commune de Gros Morne dans le Haut Artibonite, ainsi que leur résilience face aux chocs.

#### 1.4. Objectif(s) spécifique(s)

---

OS 1. Contribuer à améliorer la disponibilité alimentaire au niveau des ménages et leur résilience face aux chocs.

OS 2. – Contribuer à améliorer la situation nutritionnelle des ménages via des activités d'éducation nutritionnelle et à l'hygiène et la mise à disposition d'un aliment de complément au lait maternel pour les enfants de 6 à 24 mois dans les 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sections communales de Gros-Morne.

OS 3. – Contribuer au renforcement des capacités de l'organisation AOG en vue d'une amélioration de l'efficacité des autres activités du projet et de la durabilité des actions et des impacts.

#### Résultats

---

R1 : La production agricole est diversifiée, disponible tout au long de l'année et mieux valorisée.

R2 : Les connaissances et les pratiques nutritionnelles et d'hygiène des ménages ciblés sont améliorées par le biais d'activités d'éducation et la mise à disposition d'un aliment fortifié de bonne qualité produit localement

R3 : Les capacités de l'organisation AOG sont renforcées en matière administrative et financière, organisationnelle, technique et d'infrastructures

#### 1.5. Le volet « sécurité alimentaire » du projet

---

Le volet « sécurité alimentaire » correspond aux 5 activités permettant d'atteindre le R1.

- A1.1 : Réaliser un diagnostic socio-économique des ménages de la zone
- A1.2 : Développer l'arboriculture fruitière
- A1.3 : Développer les productions maraichères à haute valeur ajoutée dans les fonds frais de fond de vallons. **Cette activité, qui comprend la construction d'ouvrages de petite hydraulique de montagne (seuils maçonnés ou en gabion, bassins de fond de vallons, puits), fera l'objet de l'étude.**
- A1.4 : Augmenter la présence dans les lakous d'espèces endémiques offrant une amélioration du régime nutritionnel en période de soudure
- A1.5 : Mettre à disposition auprès des agriculteurs(trices) des moyens de transformation nécessaires pour les productions locales à forte valeur ajoutée

## 1.6. La « construction d'ouvrages de petite hydraulique » et contexte

UEPLM est porteuse des expériences de recherche/formation/développement agricole des projets menés par la Coopération française entre 1974 et 1986 en Haïti et met en œuvre depuis 2005 des projets intégrant des démarches alternatives d'aménagement de bassins versants, en partenariat avec des acteurs locaux (construction d'ouvrages de petite hydraulique de montagne, de citernes et de bandes de roulements plurifonctionnelles, activités visant à renforcer la sécurité alimentaire des familles, faciliter leur accès à l'eau et diversifier leurs revenus).

Dans le cadre du projet CAPAGRINUT, la construction de cinq ouvrages en aval de quelques ravines stratégiques et la construction ou réaménagement de dix puits favoriseront une gestion conservatoire des eaux et des sols au bénéfice d'au moins 300 agriculteur(trice)s et appuieront le développement du maraîchage. Sur la base d'un diagnostic initial, et en concertation avec les autorités locales compétentes en la matière (BAC et DDAA), il s'agira de diminuer les besoins en eau des agriculteur(trice)s et favoriser l'accumulation des sédiments dans les fonds frais pour renforcer le maraîchage.

La gestion des aménagements de bassins versants est un débat récurrent en Haïti qui est régulièrement mené localement et nationalement. Cependant, aucun modèle de gestion entièrement satisfaisant et consensuel n'a émergé jusqu'à présent. Face aux constats de plus en plus partagés de l'efficacité limitée des modes de gestion actuellement proposés dans le pays, et pour contribuer à favoriser la pérennité des ouvrages d'hydraulique de montagne, UEPLM considère la réflexion sur la gestion de ce type d'ouvrages essentielle. Les observations de terrain effectuées par UEPLM montrent que même si les agriculteurs trouvent un intérêt économique dans un aménagement et qu'ils l'entretiennent (nettoyage régulier des bassins par les agriculteurs et agricultrices, traitement de l'eau), les moyens financiers dont ils disposent ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts de réparations plus lourdes (en cas de besoin). Dans le cadre du projet CAPAGRINUT, UEPLM souhaite donc s'appuyer sur une expertise externe pour formaliser une **étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde, pour identifier un ou plusieurs modes qui pourrai(en)t favoriser la pérennité des ouvrages d'hydraulique construits par UEPLM et serai(en)t testé(s) ensuite au cours du projet en concertation avec les autorités locales et l'AOG (Association des Originaires de Grand plaine), partenaire du projet.**

Cette étude doit permettre à UEPLM d'affiner sa stratégie pour une meilleure prise en charge de l'entretien et de la maintenance<sup>1</sup> ainsi qu'un meilleur suivi de l'utilisation des ouvrages hydrauliques

---

<sup>1</sup> Par *entretien* est entendu le curage et nettoyage des bassins lorsqu'ils sont vides, éventuel traitement de l'eau, alors que par *maintenance* sont entendues les réparations en cas d'éventuel dommage de l'infrastructure

construits dans le cadre de ses projets.

Un test d'un ou plusieurs modes de gestion définis suite à l'étude sera réalisé et suivi par l'équipe projet d'UEPLM en place, en lien étroit avec les Autorités Locales et l'Association des Originaires de Grand Plaine (partenaire du projet), qui seront en charge de poursuivre et de pérenniser le mode de gestion après la fin du projet.

## **Partie 2. Présentation de la prestation**

### **2.1. Objectifs de la prestation**

---

#### **2.2.1. Objectif principal**

L'objectif principal de la prestation est de réaliser une étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde aboutissant à proposer des modes de gestion des différents ouvrages (puits, seuil bassin, bassin de bord de route) efficaces et adaptés au contexte spécifique de Gros Morne.

#### **2.2.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, le consultant ou l'équipe de consultants aura pour objectif de :

- Réunir et exploiter la documentation existante sur les modes de gestion d'aménagements hydrauliques en Haïti et ailleurs dans le monde (recherches, études, actes d'ateliers, législation en vigueur, etc.).
- Rencontrer les principales parties prenantes impliquées dans la réflexion sur cette thématique à Port-au-Prince (MARNDR; CIAT; MDE; etc.) et à Gros Morne : bénéficiaires (agriculteur/trices); Maire; CASEC; ASEC; BAC; membres de comités de gestion existants, etc.
- Dresser un état des lieux de l'état du fonctionnement des ouvrages hydrauliques construits dans la commune et déterminer quels facteurs favorisent la durabilité des ouvrages. Analyser le fonctionnement actuel de la gestion des ouvrages, l'existence éventuelle de modes d'organisation, même officieux, pour la gestion des ouvrages et l'impact de cette gestion sur les relations sociales entre paysans.
- Identifier et comprendre les mécanismes et/ou modes d'organisation locaux efficaces (comités de gestion, groupes d'utilisateurs informels) mis en place pour assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et favoriser une gestion pérenne de ces infrastructures.
- Réaliser une étude synthétisant les informations recueillies sur les modes de gestion des aménagements avec l'objectif d'en tirer des enseignements pour des aménagements en cours et à venir.
- Définir et proposer l'expérimentation de modes de gestion d'aménagements hydrauliques (au minimum 1 puits et 1 bassin), adaptés au contexte spécifique de Gros Morne.
- Déterminer et faciliter les relations institutionnelles relatives à cette expérimentation (notamment avec la DDAA et la Mairie) et suivre la mise en œuvre de ce(s) mode(s) de gestion proposé(s) après validation des propositions par UEPLM.

## 2.2. Contenu de la prestation

Pour atteindre les objectifs spécifiques, la prestation sera réalisée en **deux** phases :

### **1<sup>ère</sup> phase : Étude des modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants, présentation des réflexions et proposition de pistes de solutions**

- Réunir et exploiter la documentation existante sur les modes de gestion d'aménagements hydrauliques en Haïti et ailleurs dans le monde (recherches, études, actes d'ateliers, législation en vigueur etc.).
  - Identifier les institutions/personnes ressources
  - Exploiter la documentation rassemblée
  - Rencontrer les institutions/personnes ressources à Port-au-Prince et dans la commune de Gros Morne
- Dresser un état des lieux du fonctionnement des ouvrages hydrauliques construits dans la commune de Gros Morne
  - Déterminer les facteurs favorisant la durabilité des ouvrages
  - Déterminer tout autre facteur favorisant une gestion pérenne des ouvrages et leur maintenance
  - Déterminer le fonctionnement actuel de la gestion de ces ouvrages et les impacts sur les relations sociales entre agriculteurs(ices)
- Rédiger un rapport d'étude
  - Synthétiser les informations recueillies sur les modes de gestion existants en mettant en exergue leurs forces et leurs faiblesses
  - Proposer des pistes de solution/réflexion et formuler des recommandations pour rendre plus durables et plus efficaces ces modes de gestion

### **2<sup>ème</sup> phase : Définition de modes de gestion des aménagements d'hydraulique adaptés au contexte de Gros Morne et appui à la mise en œuvre d'une phase test**

- Proposer et définir des modes de gestion adaptés au contexte spécifique des ouvrages construits à Gros Morne dans le cadre du projet CAPAGRINUT
  - Formaliser les modalités de gestion proposées.
  - Soumettre ces modalités à l'équipe UEPLM et aux acteurs concernés
  - Intégrer les remarques et les ajustements éventuels pour aboutir à l'élaboration d'une proposition finale qui sera présentée sous forme de note de cadrage.
  - Appuyer l'équipe d'UEPLM dans le processus de validation par les Autorités Locales des modes de gestion retenus.
- Appuyer la mise en œuvre des phases test des modes de gestion proposés et validés :
  - Participer à la mise en œuvre des phases test des modes de gestion proposés au niveau de deux ouvrages : démarrage et suivi à 3 mois et à 6 mois du début de la mise en œuvre.
- Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation
  - Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de l'entretien et des réparations des ouvrages ainsi que de leurs impacts qui permettra d'améliorer et/ou de réajuster les modes de gestion retenus si nécessaire.
- Appuyer activement la mise en œuvre de la phase test auprès des institutions compétentes
  - S'assurer de la bonne compréhension et appropriation des modes de gestion proposés par les équipes d'UEPLM, par l'AOG, par les Autorités Locales et par tous les acteurs qui seront partie prenantes des mécanismes de gestion. Réaliser une formation initiale pour les acteurs concernés et des formations complémentaires si nécessaire.

### Sur la durée du contrat :

- Echanger très régulièrement avec l'équipe UEPLM du projet CAPAGRINUT
- Faire remonter les difficultés rencontrées ainsi que les questionnements suscités par l'étude et trouver les moyens appropriés pour répondre à ces difficultés :

### 2.3. Modalités de réalisation de la prestation

La prestation sera réalisée sous la supervision de l'équipe UEPLM et plus particulièrement :

#### En Haïti :

- Marie-Liesse TEISSIER, Chef de mission ;
- Dieules MOZARD, Coordinateur de projet ;
- Benjamin LEPERS, Référent Technique Agricole;
- Saintil CLOSSY, Ingénieur Génie Civil ;

#### En France (au siège d'UEPLM) :

- Vanessa QUINTERO, Responsable des programmes ;

L'équipe d'UEPLM en Haïti facilitera la réalisation de la prestation en termes :

- D'appui administratif ;
- De mise à disposition d'un espace de travail à Port-au-Prince et/ou à Gros Morne au sein du bureau d'UEPLM;
- De mobilisation de ressources humaines pour appuyer la réalisation de l'étude.

### 2.4. Documentation

Le consultant ou l'équipe de consultants aura libre accès à toutes les informations et à toutes les personnes qu'il/elle jugera nécessaire et utile aux fins des objectifs de la prestation. Il est entendu que la prestation ne sera circonscrite d'aucune manière.

Le chef de mission et le coordinateur de projet prépareront préalablement au démarrage des travaux, l'ensemble de la documentation disponible. Celle-ci devrait comprendre au minimum :

- Le document de projet ;
- Les études et diagnostics réalisés au cours du projet ;
- Toute autre documentation d'intérêt pour la prestation.

### 2.5. Plan de travail

La prestation sera réalisée sur une période de 8 mois.

La mission du prestataire comprend **deux** phases telles qu'indiquées dans le contenu de la prestation :

**Phase 1** : Étude des modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde et proposition de pistes de solutions et de réflexion;

**Phase 2** : Définition de modes de gestion des aménagements d'hydrauliques adaptés au contexte de Gros Morne et appui à la mise en œuvre de phases test;

Sur toute la durée du contrat : échanges réguliers avec l'équipe du projet et résolution d'éventuels points de blocage.

### 2.6. Livrables attendus

Les livrables attendus de la **phase 1** :

- Une étude synthétisant et analysant les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde et proposant des pistes de solutions et de réflexion, avec en annexe la liste des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude (nom des personnes, fonction, localité).

Les livrables attendus de la **phase 2** :

- Une note de cadrage définissant précisément les modes opératoires des mécanismes de gestion d'ouvrages retenus dans le contexte spécifique de Gros Morne;
- Un dispositif de suivi/évaluation de l'entretien et des réparations des ouvrages ainsi que de leurs impacts.
- Des supports de formation relatifs aux modes de gestion retenus
- Une note de synthèse finale

## 2.7. Le chronogramme prévisionnel indicatif de la prestation

Cette mission a une durée totale de 8 mois. Les jours et le calendrier sont proposés à titre indicatif. Ils pourront évoluer en fonction des attentes et de la réalisation des différentes phases.

<b>Phase I : Étude des modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde et proposition de pistes de solutions et de réflexion</b>	<b>20 jours</b>	<b>septembre 2018</b>
<i>Etude + propositions</i>		<i>1<sup>er</sup> octobre 2018</i>
<b>Phase II : Définition de modes de gestion des aménagements d'hydraulique adaptés au contexte de Gros Morne et appui à la mise en œuvre de phases test</b>	<b>20 jours</b>	<b>octobre 2018</b>
	<b>dont 3 jours</b>	<b>janvier 2018</b>
	<b>dont 3 jours</b>	<b>avril 2019</b>
<i>Note de cadrage + Dispositif de suivi évaluation + Supports de formation</i>		<i>25 octobre 2018</i>
<i>Note de synthèse finale</i>		<b>avril-mai 2019</b>

**NB : le calendrier est présenté à titre indicatif et pourra être revu.**

## 2.8. Les modalités de soumission des offres techniques et financières

---

Le consultant ou l'équipe de consultants, en prenant connaissance des présents termes de référence, est invité(e) à faire une proposition technique et financière (cf. formulaire de réponse dans la partie IV) pour la réalisation du marché de service relatif à la réalisation d'une « **étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde aboutissant à proposer des modes de gestion d'ouvrages efficaces et adaptés au contexte spécifique de Gros Morne** », ceci dans le cadre du projet CAPAGRINUT.

Les propositions sont limitées à 10 pages maximum et doivent être accompagnées du CV du consultant ou de l'équipe de consultants.

L'offre complète doit être remise en un original, clairement marqué comme « original », et en trois (3) copies également clairement marquées comme « copie » dans une enveloppe cachetée comportant les indications suivantes :

### **OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LE :**

**Marché de services relatif à la réalisation d'une étude sur les modes de gestion des aménagements d'hydraulique de montagne existants en Haïti et ailleurs dans le monde aboutissant à proposer des modes de gestion d'ouvrages efficaces et adaptés au contexte spécifique de Gros Morne“, dans le cadre du projet CAPAGRINUT**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

**NOM DU SOUMISSIONNAIRE :.....**

Les offres complètes doivent être déposées au bureau de la représentation d'UEPLM à Port-au-Prince : **102 rue Lafleur Duchaine, Pacot, Port-au-Prince** par lettre recommandée avec accusé de réception ou livraison manuelle contre délivrance d'un reçu signé par Monsieur Louis Lamusique, Coordinateur administratif et financier ou autre employé d'UEPLM désigné à cet effet

Les offres complètes peuvent également être envoyées par email aux adresses suivantes :

[cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org) avec copie à [vquintero@unenfantparlamain.org](mailto:vquintero@unenfantparlamain.org)

L'objet de l'email devra être intitulé : « Offre consultant gestion ouvrages - CAPAGRINUT - Nom du candidat ».

Il est entendu que les termes de l'offre de services resteront valables pour une période de 30 (trente) jours.

Tout au long de la mission, toute correspondance sera adressée au projet à l'adresse électronique suivante : [cdm@enfants-sans-frontieres.org](mailto:cdm@enfants-sans-frontieres.org)

## **2.9. Le calendrier des principales échéances**

---

### **2.9.1. Principales échéances pour le choix du consultant**

Date limite pour la remise des offres : **le 05 juillet 2018 à 4 PM.**

Sélection du choix du consultant sur proposition technique et financière et phase contractuelle : à partir **du 10 juillet 2018.**

Les réponses seront communiquées aux soumissionnaires dans les plus brefs délais.

Les séances ne sont pas publiques.

### **2.9.2. Principales échéances pour le déroulement de la prestation**

Il est prévu que la prestation démarre **au plus tard en septembre 2018** pour une durée de 8 mois selon le chronogramme prévisionnel indicatif (cf. point 2.7).

### III. LES MODALITES DE CHOIX DES PROPOSITIONS DE PRESTATION

#### 3.1. Le profil du consultant ou de l'équipe de consultants

Les compétences à réunir par le consultant ou l'équipe de consultants sont, sur la base d'expériences avérées :	Note
▪ Au moins 5 années d'expériences dans le domaine de l'aménagement du territoire et/ou du développement local	10
• Au moins 5 années d'expérience en recherche et études prospectives dans le domaine du développement local et/ou de l'analyse socio-économique	10
• Connaissances approfondies des problématiques d'aménagement de bassins versants et de gestion de l'eau en Haïti	10
Seraient un plus :	
▪ Connaissance des mécanismes de suivi technique et financier au niveau communal en Haïti	5
▪ Maîtrise du créole fortement appréciée	5
▪ Niveau d'études de l'expert en chef (Master)	5
▪ Genre du candidat : les candidatures féminines sont encouragées	5
Total	50

#### 3.2. Le contenu de la proposition technique et financière

##### 3.2.1. Présentation de la méthodologie

Le consultant ou l'équipe de consultants proposera une méthodologie qui permettra de répondre aux attentes avancées dans les termes de référence. La méthodologie devra être basée sur une analyse des modes de gestion existants d'une part et sur une approche participative d'autre part mettant en avant les avis de l'ensemble des bénéficiaires du projet répartis dans la zone d'intervention du projet.

L'offre technique devra décrire précisément la méthodologie et le phasage qui seront mis en œuvre pour assurer le suivi-évaluation des objectifs et des résultats attendus de la prestation, en précisant les outils utilisés pour chaque phase (entretien individuel, focus group, enquête spécifique, modules de formation, etc.).

L'offre technique devra proposer un chronogramme prévisionnel le plus précis possible en tenant compte du chronogramme proposé dans les termes de référence.

De manière plus large, le consultant ou l'équipe de consultants utilisera le modèle de réponse de l'annexe 1.

##### 3.2.2. Présentation de la proposition financière

Le contrat est évalué à un montant forfaitaire maximal de **11500 USD TTC (Onze-mille-cinq-cents dollars américains)** pour la réalisation de la prestation financée par l'Agence Française de Développement.

Ce montant comprend les frais liés au recrutement de prestataires externes, de stagiaires, les frais de déplacements, les frais d'hébergement, les frais de nourriture, les frais de fournitures, matériel, etc. et ce, durant toute la durée du contrat.

L'offre financière du consultant ou de l'équipe de consultants proposera un devis prévisionnel – selon le modèle présenté en annexe 2.

#### 3.3. Les critères de sélection et de pondération

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

##### a) Critères techniques

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :	Note
<b>I. Expérience du consultant ou de l'équipe de consultants</b>	<b>50</b>
- <i>Expérience de l'expert en chef</i>	25

- <i>Qualifications et compétences du personnel clé</i>	25
<b>II. Conformité du plan de travail et méthodologie par rapport aux TDR</b>	<b>50</b>
- <i>Approche technique et méthodologique</i>	20
- <i>Programme de travail</i>	20
- <i>Planning des activités</i>	5
- <i>Organisation et dotation en personnel</i>	5
<b>Total</b>	<b>100</b>

**b) Critères financiers**

La note attribuée aux offres financières est calculée selon la formule suivante :

$Y_x$  = offre financière minimale

Nb point  $Y_1 = (\min(Y_1 ; Y_x) \times 100) / Y_1$

**c) Note finale**

80% Offre technique

20% Offre financière

## **IV. LE FORMULAIRE DE REPONSE**

Les offres techniques et financières doivent respecter les canevas du formulaire de réponse présentés ci-dessous.

**I. PRESENTATION GENERALE DU SOUMISSIONNAIRE**

---

Nom du Soumissionnaire :

.....  
.....  
.....

Adresse  
officielle .....

.....  
.....  
.....

Téléphone .....  
Fax .....  
Mail .....

Forme juridique du soumissionnaire : (personne physique, société anonyme, etc.)

.....

Date de création de la société :

.....

Nationalité de la personne morale ou physique :

.....

Nombre d'années d'expérience :

.....

Présentation du soumissionnaire (2-3 pages maximum) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature :

.....

Date : .....




Les références et certificats des autorités contractantes seront exigés à la demande.

Signature : .....  
Date : .....



### III. PROGRAMME DE TRAVAIL

---

Veillez donner une description de votre programme de travail relatif au marché de service :

- La compréhension des TDR (reformulation et originalité attendues) :
  - Des termes de référence présentés ;
  - De l'axe « Construction d'ouvrages hydrauliques » et de son contexte.
- Une proposition de programme de travail :
  - La méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la prestation de façon documentée, argumentée – en décrivant pour chaque étape/phase, les stratégies, méthodologies et les outils utilisés ;
  - Une proposition de plan de transmission des livrables par phase ;
  - Les résultats attendus ;
  - Les limites de l'évaluation ;
  - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.
- Le planning des activités détaillé selon le chronogramme prévisionnel indicatif proposé dans les TDR ;
- ....

Signature : .....

Date : .....

#### IV. OFFRE FINANCIERE

---

Veillez présenter le budget relatif à l'exécution du marché de services selon les modalités et conditions indiquées dans les termes de référence du marché.

L'offre financière comporte le budget global (Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports, frais d'hébergement, fournitures, etc.).

Veillez respecter le canevas ci-joint :

Budget en USD	CU	Nbre	CT
<b>Ressources humaines</b>			
Consultant principal (en jours)			
Autre (à préciser) :			
-			
<b>Total RH</b>			
<b>Autres frais (à détailler)</b>			
- Per diem			
- Déplacements extérieurs			
- Déplacements intérieurs			
- Hébergement			
- Fournitures et consommables			
- Carburant			
-			
-			
<b>Total autres frais</b>			

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

Signature : .....

Date : .....

**V. DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION ET DE SELECTION**

[Le][La] soussigné[e] [*nom du signataire du présent formulaire*] :

(uniquement pour les personnes physiques) se représentant [lui][elle]-même	(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante :
Numéro de carte d'identité ou de passeport :  (« la personne »)	Dénomination officielle complète :  Forme juridique officielle :  Numéro d'enregistrement légal :  Adresse officielle complète :  N° d'immatriculation à la TVA :  («la personne»)

**I – SITUATION D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE**

1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par les législations ou réglementations nationales;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit du pays où elle est établie, à celui du pays où le pouvoir adjudicateur se situe ou à celui du pays où le marché doit être exécuté;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères de sélection ou dans l'exécution d'un marché ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

iii) violation de droits de propriété intellectuelle ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable des faits suivants:		
i) fraude, au sens de l'article 1 <sup>er</sup> de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) corruption, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'UE, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou telle qu'elle est définie dans les dispositions légales du pays où le pouvoir adjudicateur se situe, du pays où la personne est établie ou du pays où le marché doit être exécuté;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) participation à une organisation criminelle telle qu'elle est définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels qu'ils sont définis à l'article 1 <sup>er</sup> de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1 <sup>er</sup> et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché financé par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles, d'audits ou d'enquêtes effectués par un ordonnateur, l'OLAF ou la Cour des comptes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 <sup>er</sup> , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) en cas de faute professionnelle grave, de fraude, de corruption, d'autres infractions pénales, de manquements graves dans l'exécution d'un marché ou d'irrégularités, elle tombe sous le coup: <ul style="list-style-type: none"> <li>i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par la Cour des comptes, l'OLAF ou le service d'audit interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE;</li> <li>ii. de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle;</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> <li>iii. de décisions de la BCE, de la BEI, du Fonds européen d'investissement ou d'organisations internationales;</li> <li>iv. de décisions de la Commission relatives à la violation des règles de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou</li> <li>v. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE.</li> </ul>		
---	--	--